



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 20 mai 2021

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Marc Jaquet	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	Mmes	Ania Schwab	présidente
		Valérie Sella	vice-présidente
	M.	Yannick Dupraz	secrétaire
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Chloé Bourgeois, Simona Korff, Line Müller	
Conseillers municipaux	MM.	Christophe Berthelet, José Burgos, Enrico Castelli, Fabien Gillioz, David-Peter Le, Stéphane Morand, Olivier Zahnd	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
	Mme	Virginie Favre	comptable
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
Absent-e-s excusé-e-s	Mmes	Caroline Desbiolles, Paola Sanz Velasco	
	M.	Boris Aellen	Conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2021
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de l'Exécutif
4. Projets de délibérations :
 - **08-2021** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 300'000.- TTC pour l'amélioration de l'éclairage public des routes communales
 - **09-2021** : Approbation des comptes 2020 du Groupement intercommunal du CSR
 - **10-2021** : Approbation des comptes 2020 de la Fondation immobilière de Meinier
 - **11-2021** : Approbation des comptes 2020 de la FITIAP
 - **12-2021** : Approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020
5. Rapports des commissions
6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
7. Élection du bureau du Conseil
8. Divers.

La **Présidente** ouvre la séance à 20h15 et annonce les personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2021

Simona Korff fait part d'une correction. Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé avec remerciements à son auteure.

2. Communications du Bureau du Conseil

Les communications du Bureau du Conseil recoupant des points de l'ordre du jour, la **Présidente** évoquera ceux-ci en cours de séance.

3. Communications de l'Exécutif

a) Promotions

Le **Maire** annonce que les promotions se dérouleront sous une forme différente, cette année, normes Covid obligent. La commune offrira cette journée à l'école le 25.6.2021 ; les parents ne pourront malheureusement pas y participer. Carrousels, trampoline, château gonflable et autres seront mis à disposition des classes le vendredi selon le programme proposé par les enseignants. Cette journée sera donc festive, mais pas officielle.

Les autorités ont décidé de faire tout de même une cérémonie particulière et officielle, le 1.7.2021 (en fin d'après-midi), pour les 8P. Les modalités et le lieu ne sont pas encore bien définis, car tout dépendra des mesures édictées début juin par la Confédération et le canton. L'Exécutif espère pouvoir faire quelque chose peut-être dans le préau, à côté de la nouvelle école, avec les parents, les enseignants et les élus. Plus d'informations seront communiquées lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

b) Office postal de Meinier

L'Exécutif a eu une séance récemment avec les représentants de La Poste Suisse SA, qui continuent à mettre la pression mais qui sont très contents des propositions qui leur ont été faites, tant par les autorités que par Ania Schwab et Sylvie Barbat. Le courant a très bien passé entre ces dames et eux. L'Exécutif a expliqué que le processus serait peut-être relativement long et qu'il n'y aurait pas d'informations supplémentaires avant septembre. Le bâtiment du XIX^e étant protégé, les propositions de modification de ces espaces devront être soumises en particulier à la CMNS et au département de la sécurité. Une demande d'autorisation préalable devrait être déposée avant l'été, ce qui devrait circonscrire les possibilités de transformation de ce bâtiment pour le transformer d'abord en crêperie et en filiale postale en partenariat, puis en espace de co-working.

c) FIM

M. Laurent a fait valoir son droit à la retraite pour fin août 2021. La FIM, qui a décidé d'engager un concierge pour le remplacer, a présélectionné 3 candidats. Les époux Laurent conserveront leur appartement, car Madame continuera à travailler pour la commune. Comme le nouveau concierge devra habiter sur place afin de pouvoir répondre aux urgences, le logement qui sera libéré d'ici cet été lui sera proposé comme appartement de fonction.

d) Gardes auxiliaires des récoltes

6 candidats ont été sélectionnés et entendus en début de semaine à la Mairie de Jussy. Les 4 personnes retenues seront à nouveau reçues. Les magistrats font toute confiance aux autorités jusserandes, qui ont accepté de prendre en charge la gestion administrative et la sélection des candidats.

Les gardes seront administrativement rattachés à la commune de Jussy et les coûts répartis entre les 7 communes concernées (Vandœuvre a récemment rejoint le groupement). Les contraventions seront redistribuées aux communes en fonction du territoire sur lequel elles auront été produites.

Les gardes sillonneront la campagne, pendant la belle saison. L'hiver, ils passeront en plus dans les espaces de récupération des déchets. Le temps de travail devrait être de deux fois 20-30 %, voire deux fois 40 % si cela venait à se justifier.

e) Hameaux du Carre d'Amont et du Carre d'Aval

L'Exécutif a reçu aujourd'hui le mandataire ; ces dossiers avancent lentement mais sûrement. Ils vont repartir en circulation technique dans les différents départements de l'État. L'Exécutif espère arriver à finaliser, d'ici la fin de l'année, la résolution ou délibération qui permettra de valider ces déclassements en zone hameau.

Le Conseil municipal assistera à une présentation préalable sur la délimitation des zones hameaux et la délimitation des plans de site, sachant que la commune a extrêmement peu de marge de manœuvre. Toutes les remarques de la commune ont été rejetées pour différentes raisons. Ce sont vraiment la Confédération et le canton qui imposent leur vision.

Ce projet de déclasser sera présenté à la population qui, elle, pourra faire opposition ou déposer des demandes que le canton acceptera ou pas. La version définitive sera ensuite présentée au Conseil municipal.

f) Nouveau Conseiller municipal

Nicolas Baltassat, qui a confirmé son intérêt pour prendre la succession de Chloé Bourgeois, démissionnaire, prêtera serment lors du Conseil municipal de septembre.

g) Projet Champs-Nouveaux 7

Le Maire présente le projet Champs-Nouveaux 7 en indiquant que l'Exécutif a préavisé favorablement la demande d'autorisation de construire. Il apporte diverses explications sur la base de plusieurs plans et schémas. Il s'agit d'un projet de grande qualité, avec un IUS (indice d'utilisation du sol) de 0,46 ; le parking situé au sous-sol épousera le bâtiment, et les arbres plantés sur la parcelle seront conservés.

De nouveaux projets devraient voir le jour d'ici 2 à 5 ans à Meinier, soit entre 100 et 120 appartements supplémentaires au total.

Sur une question de **Yannick Dupraz** par rapport à l'intérêt que cela pourrait représenter pour la commune, **le Maire** souligne qu'il est préférable de densifier les zones qui peuvent l'être, ce qui évite de déclasser de la zone agricole. Et les nouveaux habitants représentent aussi un apport fiscal pour la commune.

Coranda Pierrehumbert ajoute qu'en dehors de la croissance démographique naturelle, il faut aussi prendre en compte le fait que de nombreux Meinites souhaiteraient revenir.

Yannick Dupraz souligne que la natalité représente 1/3 de la démographie ; les 2/3 restants, ce sont les étrangers qui suivent, pour des raisons professionnelles, les multinationales.

Le Maire relève que Meinier a une certaine cote de par sa qualité de vie. De nombreuses personnes souhaiteraient venir y vivre, qui ont toutes, d'une manière ou d'une autre, des liens avec Meinier et y sont attachées. Ce ne sont pas majoritairement des expatriés. Pour sa part, il préfère entendre qu'on est bien à Meinier, qui offre une véritable richesse au niveau de la vie sociale.

h) Livre sur la nouvelle école

Coranda Pierrehumbert rappelle que ce projet, qui a été mené à bien avec la COSC, visait à garder des traces historiques de la nouvelle école. Kathelijne Reijse-Saillet a été mandatée dès le début pour réaliser un reportage photographique et Jacques Petitpierre pour écrire les textes, interviewer des anciens de la commune et différentes personnes à propos de l'ancienne école.

Une exposition au Coin du Centre accompagnera ce livre. Elle commencera le jour de l'inauguration et restera ouverte deux semaines. Durant cette période, plusieurs journées seront bloquées pour les classes, en présence de Kathelijne Reijse-Saillet et Jacques Petitpierre qui répondront à leurs questions.

L'idée du livre est de raconter l'histoire d'une école qui vient se nicher au cœur du village, avec son avant et son après et comment cette nouvelle école s'inscrit dans l'histoire de la commune.

Coranda Pierrehumbert présente la maquette de cet ouvrage dont la couverture (qui sera amovible), une fois dépliée, montrera un certain nombre de clichés sur les points forts de cette histoire. Cette chronologie sera reprise pour l'exposition au Coin du Centre.

L'idée serait vraiment de construire et de conserver l'histoire de la commune dans une série d'ouvrages lors de chaque gros projet meynite.

Coranda Pierrehumbert est chaleureusement applaudie par l'assemblée.

4. Projets de délibérations

- **08/2021** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 300'000.- TTC pour l'amélioration de l'éclairage public des routes communales

Coranda Pierrehumbert rappelle que ce crédit d'investissement a été présenté lors de la dernière séance du Conseil municipal. La première offre estimative de SIG s'élevait à Fr. 300'000.- (remplacement des éclairages par des ampoules LED, des lanternes abîmées, et des 44 mâts âgés de plus de 25 ans). La nouvelle offre, parvenue ce matin, s'élève à Fr. 320'000.- TTC. L'Exécutif propose donc au Conseil municipal de voter un crédit d'investissement de Fr. 320'000.- TTC basé sur l'offre finale des SIG. Les travaux devraient normalement s'achever fin 2022. La commune bénéficiera d'une subvention de 20 ct par kWh économisé, à laquelle s'ajouteront les économies d'énergie réalisées.

Sur une question d'**Enrico Castelli**, **Line Müller** précise que l'économie annuelle escomptée serait de Fr. 9'000.- H.T.

La **Présidente** est dispensée de donner lecture de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote à la majorité simple et l'accepte par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 Conseillers municipaux présents.**
(délibération votée en annexe)

- **09/2021** : Approbation des comptes 2020 du Groupement intercommunal du CSR

Le **Maire** demande si les élus ont encore des questions après la présentation brillamment faite par Enrico Castelli lors de la dernière séance du Conseil municipal.

À la demande de **David-Peter Le**, le **Maire** précise que les subventions octroyées aux sociétés communales sont en principe reconduites, sauf dissolution ou demande particulière (justifiée et ponctuelle).

Coranda Pierrehumbert ajoute que la commune reçoit et analyse chaque année les comptes des associations. En fonction de leur activité ou de leur engagement à faire participer la population à des événements, en fonction également de leur trésorerie et de leurs investissements, il est arrivé d'augmenter ou de diminuer, en accord avec les intéressés, certaines subventions. Mais cela se fait de façon transparente.

La **Présidente** est dispensée de donner lecture de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote à la majorité simple et l'accepte par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 Conseillers municipaux présents.**
(délibération votée en annexe)

- **10/2021** : Approbation des comptes 2020 de la Fondation immobilière de Meinier

Cette délibération ne suscite ni question, ni commentaire.

La **Présidente** est dispensée de donner lecture de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote à la majorité simple et l'accepte par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 Conseillers municipaux présents.**
(délibération votée en annexe)

- **11/2021** : Approbation des comptes 2020 de la FITIAP

Cette délibération ne suscite ni question, ni commentaire.

La **Présidente** est dispensée de donner lecture de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote à la majorité simple et l'accepte par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 Conseillers municipaux présents.**
(délibération votée en annexe)

- **12/2021** : Approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020

Cette délibération ne suscite ni question, ni commentaire.

La **Présidente** est dispensée de donner lecture de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote à la majorité simple et l'accepte par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 Conseillers municipaux présents.**
(délibération votée en annexe)

Virginie Favre est chaleureusement applaudie pour son travail.

Le Maire remercie Virginie Favre – notamment pour le dernier document qu'elle a envoyé, qui permettra aux élus de mieux comprendre les annexes – ainsi que la commission des Finances et le Conseil municipal pour sa confiance.

5. Rapports des commissions

a) Finances (FIN)

Enrico Castelli donne lecture du compte rendu de la FIN :

« La FIN s'est réunie le 15.4.2021 pour l'examen des comptes 2020 et a approuvé ces derniers. Pour le reste, le Conseil municipal a examiné dans le détail les comptes 2020 lors de la séance du 22.4.2021. Dès lors, je ne m'étendrai pas davantage. »

b) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Ania Schwab donne lecture du compte rendu de l'EJC :

« La commission s'est réunie le 10.5.2021. La journée des promotions sera sous la responsabilité de l'école ; les parents n'auront pas la possibilité d'y participer. Le Petit Gourmand prévoit de servir un menu « spécial promotions » pour le restaurant scolaire.

La sortie ados est prévue le 2.7.2021 à la plage de la Savonnière (activité paddle suivie d'une pizza).

Concernant les cartes de Pâques qui ont été envoyées aux aînés (collaboration COSC/EJC), Stéphane Morand a rassemblé tous les remerciements sur un document (en cours de finalisation) qui sera transmis à l'école.

Pour finir, la journée de la démocratie, au cours de laquelle la classe de 8P est invitée à la Mairie, est prévue le 7.10.2021 de 10h à 11h30. »

c) Cohésion sociale & Culture (COSC)

Valérie Sella donne lecture du compte rendu de la COSC :

« La commission s'est réunie trois fois, le 16.3, le 13.4 et le 18.5.2021.

En collaboration avec notre coordinatrice sociale Silvia Antelo, nous allons de l'avant en ce qui concerne la conférence-atelier animée par un physiothérapeute sur le thème de « la prévention des chutes ». Cet atelier s'adressera aux aînés et aux proches aidants et pourrait avoir lieu fin juin ou début septembre, selon les nouvelles normes sanitaires en vigueur.

La conférence-atelier destinée aux personnes qui souhaitent de l'aide pour ouvrir des dossiers en vue de l'obtention de prestations complémentaires, ceci en collaboration avec l'Hospice Général et Pro Senectute, se déroulera à la salle communale le jeudi 14.10.2021, de 17h30 à 19h30.

Nous continuons notre réflexion pour ouvrir également des ateliers pour les jeunes adultes sur le thème du désendettement ou de la manière de remplir sa déclaration fiscale, par exemple.

Nous sommes également en discussion avec Silvia Antelo sur la manière d'approcher les jeunes de l'école qui ne sont ni inscrits au parascolaire, ni à la Rampe, afin de nouer un dialogue avec eux pour que la précitée devienne une personne-ressource vers laquelle ils pourraient se tourner en cas de problème.

Le prochain groupe de pilotage réunissant les divers utilisateurs du bâtiment collectif au centre du village aura lieu le 7.6.2021 à la salle communale.

Je rappelle que le réseau de solidarité communal Covid-19 est toujours en place.

Comme l'a dit Ania Schwab, les aînés ont beaucoup apprécié les cartes de vœux de Pâques dessinées par les élèves de l'école, projet mis en place par les commissions EJC et COSC. Nous avons reçu beaucoup de remerciements en Mairie.

En ce qui concerne les aînés, nous allons pouvoir recommencer les visites aux jubilaires. Nous regardons également pour organiser la sortie des aînés en octobre de cette année. Et nous commençons à réfléchir au prochain repas des aînés qui pourrait avoir lieu en janvier prochain.

Pour les dons humanitaires, nous avons participé à l'enquête annuelle dirigée par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) sur l'aide au développement fournie par les cantons et les communes suisses.

Nous avons également collaboré à l'enquête « Solidarité Genève Sud » réalisée par la Fédération genevoise de coopération (FGC) qui a lieu tous les cinq ans sur la participation des collectivités publiques genevoises à la solidarité internationale.

De plus, cet après-midi, nous avons rencontré en Mairie trois des cinq cofondatrices du Festival du lac, rencontres littéraires, qui se tiendra le week-end du 1 et 2.10.2021 à la ferme de Saint-Maurice à Collonge-Bellerive. Cette rencontre avait pour but d'entamer une discussion sur une éventuelle collaboration avec la galerie lors de la prochaine édition de 2022.

Et pour finir nous travaillons sur la réouverture de la galerie, qui aura lieu lors de l'inauguration de la nouvelle école, le 4.9.2021. »

d) Développement durable, Environnement & Communication (DEC)

Line Müller donne lecture du compte rendu de la DEC :

« La commission s'est réunie trois fois, le 30.3, 19.4 et 11.5.2021.

L'association zéro déchet *Zero Waste Switzerland* a tenu la conférence en virtuel le 24.3.2021 et le premier atelier le 4.5.2021 en présentiel. Il y a à chaque fois une trentaine de participants et les réactions sont très positives. Vous pouvez toujours participer pour le deuxième atelier, le 27.5.2021, et le troisième atelier du 10.6.2021, chaque fois à 19h à la salle communale avec les mesures sanitaires respectives. Les liens pour les inscriptions se trouvent sur le site Internet de la commune.

Pendant les trois séances, nous avons travaillé sur les priorités de l'Agenda 2030, et nous arrivons au but. Le 15.6.2021, nous finaliserons les priorités avec notre mandataire, Pierre Olivier, et nous espérons pouvoir vous présenter notre Agenda 2030 en septembre/octobre, et le présenter à la population au mois de novembre.

Le 7.5.2021, toute la commission a participé à un atelier organisé par Maurizio Notarangelo, qui nous a présenté à titre bénévole une nouvelle méthode avec ses outils pour prendre des décisions en consentement, appelée la gouvernance partagée. L'atelier est intéressant et la commission réfléchit sur comment utiliser ses nouvelles connaissances.

Le 11.5.2021, Simona Korff nous a présenté l'événement *La Nuit est Belle*, qui aura lieu demain soir. Quatre membres de la commission accueilleront une vingtaine de personnes et, en compagnie de Christian Meisser du GOGB, ils feront une balade dans les environs de Meinier, avec une pause ravitaillement au Petit Bois. Ils ont pu s'inscrire au dernier moment

pour cet événement qui aura lieu dans tout le canton. La commission vous recommande de participer en vous inscrivant sur le site ou juste en éteignant vos lumières à l'extérieur la nuit du 21.5.2021.

Pour la communication, Boris Aellen a proposé un logo pour la rubrique « Le coin vert » dans le Meinier infos, et les Pépites Meynites seront bientôt imprimées. »

e) **Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)**

Christophe Berthelet donne lecture du compte rendu de la BARA :

« La commission s'est réunie les 22.3 et 27.4.2021.

- ☑ Salle communale : Les cadres et les fenêtres du sous-sol vont être remplacés.
- ☑ Salle de gym : Nous sommes toujours à la recherche des infiltrations d'eau. Le chauffagiste est venu mettre sous pression le circuit et regarder s'il y a une fuite. Malheureusement aucune fuite. Il est revenu une quinzaine de jours après pour contrôler si le niveau dans le vase d'expansion était toujours le même. C'est le cas ! Une nouvelle réunion a eu lieu cet après-midi avec les ingénieurs et assureurs.

Marc Jaquet ajoute que les intéressés sont toujours partis du principe que cette infiltration avait été provoquée par l'événement du 15.6.2019. Plusieurs causes ont d'ores et déjà pu être écartées. Les recherches se poursuivent, cette fois en partant du principe que lesdites infiltrations auraient peut-être préexisté et que l'inondation aurait, il y a deux ans, révélé et accéléré le processus. Une société a coloré aujourd'hui plusieurs descentes du bâtiment, en vue de continuer à chercher l'origine de ces infiltrations.

Le Maire relève que tant que l'origine n'aura pas été identifiée, la commune hésitera à entreprendre les travaux de rénovation du sol approuvés par voie de délibération par le Conseil municipal.

Si ces nouvelles investigations échouent, le fond de la salle de gym (côté fenêtres) sera démonté cet été et le revêtement de sol remplacé l'année prochaine, conclut **Marc Jaquet**.

Sur une question de **David-Peter Le, Virginie Favre** précise que l'assurance prend en charge la recherche de fuite ; les frais de remise en état seront par contre à la charge de la commune. Le dossier restera ouvert tant que l'origine n'aura pas été trouvée.

- ☑ Salle du conseil : Le meuble frigorifique a été commandé.
- ☑ Places de parc dans le village : Une étude avec un comptage détaillé des places de parc avait été faite en 2016. La commission a décidé de faire une mise à jour de cette étude après les travaux de la nouvelle école.
- ☑ Entretien espaces verts : La commune a reçu l'offre de l'entreprise Microsol, pour former les collaborateurs de la voirie sur les techniques écologiques pour l'entretien des espaces verts de la commune. Coût devisé à Fr. 3'920.-, qui comprend quatre visites pour environ 28h pour l'année. Marc Jaquet va encore en discuter avec le chef de la voirie. La commission a approuvé cette offre.

Marc Jaquet indique que le CSR a validé, dans le même temps, le même accompagnement. L'année étant déjà passablement avancée, il est plus que probable que les collaborateurs de la voirie profiteront de ces conseils via le CSR ; la commune viendrait peut-être s'ajouter l'année prochaine pour ses propres terrains.

- ☑ Sacs caninettes : Il y a des différences de prix entre les sacs plastiques et les sacs maïs. Ils sont le double de prix. Mais la commission a validé le choix des sacs en maïs. »

f) **Manifestations, Sport & Événements (MASE)**

Sylvie Barbat donne lecture du compte rendu de la MASE :

« La commission s'est rencontrée deux fois. Trois principaux sujets ont été abordés :

- ☑ **Marché hebdomadaire** : Dès les beaux jours, M. Argand étoffera son étal en proposant du fromage et autres produits. M. Ciriolo, un habitant de la commune, proposera des pâtes fraîches maison. La bâche publicitaire à l'entrée du village sera remplacée.
- ☑ **1^{er} août** : Selon les assouplissements qui seront décidés par la Confédération, la Fête nationale pourrait s'organiser de la manière suivante :
 - Alexandre Jous et son cor des Alpes accueillera la population et animera par intermittence la fête.
 - La lecture du pacte sera faite par la capitaine et trois joueuses de l'US Meinier féminine.
 - Le discours par Jean-Jacques Béné.
 - L'hymne national entonné par la Foulée chantante.
 - Un stand à lampions et un stand à torches.
 - Au stand soupe : mise en vente des bols restants de 2018-2019, et sous réserve de 30 bols confectionnés par la fondation foyers atelier St-Hubert à Monthey.
 - Buvette : la tireuse à eau plate et eau gazeuse sera testée.

Comme les années précédentes, si quelques élus présents ce jour-là pouvaient prêter main-forte une petite heure, la commission leur en serait reconnaissante.

Bien entendu, si le plan de protection imposé était trop lourd pour la commission, celle-ci a prévu de préparer cette manifestation dans une version allégée.

- ☑ **Fête de la pomme et du terroir** :
 - Une réunion avec les participants a eu lieu le 19.4.2021 à la salle communale. Nous avons été agréablement surpris par leur engouement (14 artisans et 12 sociétés meynites ont répondu présents).
 - Cette manifestation sera, comme les deux dernières éditions, structurée en trois axes (les visites, les stands et les animations).
 - Une banderole publicitaire avec date modifiable est en préparation.

Selon les contraintes sanitaires, la commission prendra une décision définitive d'ici début août sur le maintien ou pas de cette fête communale. »

6. **Rapports des représentants au sein des commissions externes**

a) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Le Maire annonce que les comptes du GIPE ont été, conformément aux statuts, validés par le nouveau conseil du GIPE.

Le groupe des bébés a dû être fermé pendant une dizaine de jours, à la demande du médecin cantonal, pour cause de Covid-19 (enfants, parents et éducatrices touchés). La crèche a rouvert depuis mardi à plein.

Cette crèche est très sollicitée et Meinier a une grosse liste d'attente (une vingtaine de familles), ce qui est un problème. En ajoutant les besoins des autres communes alentour, les besoins doublent quasiment. Mais la commune n'a ni les moyens ni les possibilités d'augmenter les capacités de la crèche, sachant que 4 places coûtent environ Fr. 100'000.-.

Le Conseil d'État a l'objectif de passer le taux de couverture des crèches pour les enfants de 0 à 5 ans à 44 %. Or Meinier est à 20 %. Pour aller plus loin, il faudra des moyens supplémentaires et faire des choix politiques. Ces questions devront se poser au sein du GIPE et du Conseil municipal.

Dans l'idéal, le remplacement de Chloé Bourgeois au sein du GIPE pourrait être assuré par un élu de la commission EJC, ce qui serait plus logique. Cas échéant, le Conseil municipal sera approché. **Le Maire** propose d'en reparler en septembre afin de laisser les élus y réfléchir dans l'intervalle.

b) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

José Burgos indique que la commission ne s'est pas réunie depuis sa séance du 25.2.2021, qui avait fait l'objet d'un retour le 11.3.2021 par le Maire et Marc Jaquet.

Suite à la demande définitive déposée pour la rénovation du terrain synthétique, le CSR a reçu l'autorisation. Le délai d'opposition est de 30 jours. Les travaux devraient sans doute se dérouler cet été.

La commission se verra dans une dizaine de jours.

c) FIM (Fondation Immobilière de Meinier)

Enrico Castelli donne lecture de son compte rendu :

« Le Conseil de Fondation s'est réuni le 13.4.2021. À cette occasion, les comptes 2020 de la FIM ont été formellement votés. Le résultat de l'exercice est positif, avec un excédent de revenus de Fr. 370'000.-. Comme déjà signalé lors de l'examen des comptes communaux 2020, la FIM a reversé Fr. 100'000.- à la commune.

Un point de situation sur le concours à la route de Gy 28 est ensuite effectué et il est notamment discuté de la problématique des places de parking. En effet, le Conseil a émis, lors d'une précédente séance, le souhait de diminuer le ratio de stationnement.

Sur la base des besoins de stationnement des locataires actuels, mais aussi en considérant de possibles synergies avec le parking du Chat qui présente à l'heure actuelle des cases libres, le ratio pour le parking souterrain du futur quartier a été baissé, à savoir une diminution de 52 à 40 places de stationnement.

Le phasage du projet est également discuté et il semble de plus en plus certain que le projet se fera en deux étapes au vu des opportunités réduites de reloger tous les locataires actuels.

Enfin, les bureaux d'architectes retenus pour le concours avaient la possibilité de soumettre jusqu'au 23.4.2021 des questions quant aux éléments programmatiques du futur quartier. Les réponses ont été données par l'organisateur du concours et validées par les membres du jury ce mois de mai. Désormais, la prochaine importante étape est la remise des projets pour la fin du mois d'août. »

d) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Enrico Castelli donne lecture de son compte rendu :

« Le 17.3.2021, le Conseil a examiné les comptes 2020 de la Fondation. Le résultat d'exploitation est conforme au budget avec un excédent de revenus de Fr. 524'000.-. Par ailleurs, le patrimoine tant financier qu'administratif a augmenté, respectivement par l'acquisition de terrains nécessaires à la viabilisation de la zone de la Pallanterie-Sud et par

l'acquisition de terrains à bâtir. Ces investissements ont été financés par les emprunts prévus pour les travaux d'extension de la Pallanterie-Sud.

Les nouveaux statuts finalisés de la Fondation, que le Conseil municipal a votés lors de sa dernière séance, sont approuvés à l'unanimité.

Un point de situation sur la pièce B est effectué. Une rencontre est notamment intervenue fin février entre le Bureau de la Fondation et Serrurerie 2000 pendant laquelle un avant-projet a été présenté. Les architectes de Serrurerie 2000 ont interpellé le Bureau quant à l'interprétation des surfaces brutes de plancher et des gabarits maximums prévus dans le règlement directeur de la zone. Dans la mesure où la réalisation de la pièce B constituera d'une certaine manière un cas d'école pour le développement ultérieur de la zone et considérant aussi les enjeux légaux liés aux gabarits et aux surfaces brutes de plancher, il est décidé de mener une importante réflexion notamment en faisant réaliser une maquette virtuelle en 3D des constructions actuelles et futures afin de visualiser au mieux l'impact des futurs bâtiments. »

« Séance du 12.4.2021 :

Après avoir été examinés lors de la précédente séance, les comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Un retour sur les travaux en cours dans les différentes commissions est effectué.

- Pour la commission juridique, après les statuts, il s'agit de rafraîchir le règlement de la Fondation. S'agissant de la convention d'objectifs, les Exécutifs de Meinier et de Collonge-Bellerive signeront le document prochainement. La date a été fixée pour le 1.6.2021. La rédaction du contrat type relatif aux droits de superficie (DDP - droit distinct et permanent) dans le cadre de l'extension est également en cours. Des points techniques sont encore en suspens, notamment en ce qui concerne la détermination des surfaces brutes de plancher et des gabarits comme signalé auparavant.
- Pour la commission des finances, la prochaine échéance portera sur le projet de budget 2022 dont le processus d'élaboration débutera en juin prochain. Un autre dossier concerne le renouvellement des emprunts ou, formulé autrement, la gestion des dettes. La commission des finances souhaite sécuriser à long terme un montant conséquent de la dette (environ 35-40 mios sur 20-25 ans). Il est envisagé d'approcher les banques et de recevoir des propositions pour la fin de l'été 2021. »

Coranda Pierrehumbert ajoute qu'une présentation de la FITIAP au Conseil municipal est prévue pour le mois de juin.

Départ de Fabien Gillioz.

À la demande de **Yannick Dupraz**, **Enrico Castelli** apporte quelques explications complémentaires par rapport au renouvellement des emprunts.

e) **Communes-École**

En l'absence de **Paola Sanz Velasco**, aucune information particulière n'est annoncée.

f) **Fanfare**

Enrico Castelli donne lecture de son compte rendu :

« Cette fois, l'acronyme r.à.s. ne sera pas prononcé. En effet, le 26.4.2021, j'ai rencontré le Président de la fanfare et de l'école de Musique, Alexandre Guntz, afin que nous échangions sur les actualités de la société.

En préambule, il est important de rappeler que la fanfare est un exemple, hélas parfait, d'une organisation durement touchée par la crise sanitaire et les restrictions qui en découlent depuis plus d'une année. Ainsi, toutes les manifestations ont été annulées. Malgré cette situation, il convient de relever que le directeur et les professeurs de l'école de musique ont toujours continué à donner les cours, que ce soit à distance ou en présentiel. Cet engagement auprès des élèves, jeunes et moins jeunes, est véritablement à saluer.

Pour la statistique, l'école de musique présente actuellement 10 professeurs et 50 élèves avec un petit orchestre de 25 musiciens. Un cours d'initiation musicale avec 8 élèves se tient également.

Comme vous le savez certainement, après un premier report de 2020 à 2021, le comité de la fanfare a pris la décision de repousser une nouvelle fois les festivités du 50^e anniversaire. Comme indiqué sur le site Internet de la société – je cite : « les célébrations de ce jubilé sont donc reportées à 2022 afin qu'elles puissent se tenir dans un esprit convivial et libre ».

Enfin, le directeur de l'école de musique a démissionné et les candidatures sont actuellement ouvertes pour repourvoir le poste au 1.9.2021. »

g) **Pompiers**

Sylvie Barbat donne lecture de son compte rendu :

« Les aspirants Thomas Carreira et Déborah Dumonal ont fini l'école de formation de base. Ils sont nommés sapeurs.

Le sapeur Philippe Girod a fini sa formation de porteur d'appareil respiratoire.

Le caporal Yann Zamofing a réussi son école de sergent-major.

Lundi 17.5.2021, un exercice intercommunal a eu lieu à la ferme Jaquet. 50 pompiers étaient présents pour les trois communes (Meinier, Gy et Jussy).

Le fourgon Mercedes que la CP36 avait acheté d'occasion à la compagnie de Puplinge est en travaux pour la mise en conformité des sièges avec ceinture.

Pour conclure, le capitaine Joël Béné a convié la déléguée au feu le 5.6.2021 afin d'assister à un exercice sur la commune, ainsi qu'à la remise des grades et des distinctions. »

7. **Élection du bureau du Conseil**

Aucun élu ne s'est manifesté avant la séance du Conseil municipal ; se portent candidats :

- **Valérie Sella** en tant que Présidente du Conseil municipal ;
- **Enrico Castelli** en tant que Vice-président du Conseil municipal ;
- **David-Peter Le** en tant que Secrétaire du Bureau du Conseil municipal.

Les membres du Bureau sont élus à l'unanimité, soit : 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (la personne élue à chaque fois) sur 14 conseillers municipaux présents.

8. Divers

a) Démission d'un Conseiller municipal

Olivier Zahnd annonce que sa famille et lui déménageront mi-août pour le Valais. Il annoncera officiellement sa démission du Conseil municipal par écrit à la Mairie.

La Présidente, qui regrette son départ, lui souhaite tout de bon pour la suite.

Le Maire suggère à Olivier Zahnd de préparer un petit texte pour le prochain Meinier infos en vue de chercher de nouveaux membres pour le Petit Gourmand, pour ne pas mettre en péril le restaurant scolaire.

b) Suppression des cartes journalières CFF

À la question d'**Enrico Castelli** concernant la résolution votée dernièrement par le CM pour maintenir ces cartes, **le Maire** indique que les CFF ont refusé d'entrer en matière et de revoir, pour le moment, leur décision de supprimer les cartes journalières.

c) Nouvelle école

Yannick Dupraz fait part de ses doutes concernant l'isolation phonique de la nouvelle école – qu'il trouve magnifique. Ces questions ont-elles été prévues ?

Le Maire indique qu'il est pour sa part confiant ; un ingénieur acousticien a d'ailleurs participé au projet.

La Présidente rappelle que cette question avait été posée lors du concours. Les architectes avaient apporté un soin particulier aux aspects acoustiques.

L'assemblée applaudit chaleureusement Ania Schwab pour son année de présidence du Conseil municipal.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h05.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 17 juin 2021 à 20h15.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....

Yannick Dupraz

.....

Ania Schwab



Délibération n° 08-2021

Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 320'000.- TTC pour l'amélioration de l'éclairage public des routes communales

Vu l'intérêt économique, sociétal et environnemental d'optimiser la gestion et de réduire partiellement l'éclairage public des routes communales,

vu le projet étudié ces derniers mois par la commission Développement durable, Environnement & Communication (DEC), consistant à remplacer par étapes une partie des luminaires et/ou de modifier une partie du matériel d'éclairage correspondant,

vu l'offre reçue du fournisseur appelé à soumissionner,

vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 320'000.- TTC, dont à déduire des subventions cantonales, pour l'amélioration de l'éclairage public des routes communales sur le territoire de la commune ;
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant de la dépense nette affectée au patrimoine administratif, après déduction de subventions éventuelles, en 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 6150.200.33001.00 dès l'année d'achèvement du projet, soit dès 2022 en principe ;
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 320'000.- ;
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 12 juillet 2021.

Meinier, le 31 mai 2021

La Présidente du Conseil municipal
Ania Schwab

**Meinier**

Législature **2020-2025**
Délibération n° **09-2021**
Séance du Conseil municipal du **20 mai 2021**
p. 1/1

Délibération n° 09-2021**Approbation des comptes 2020 du
Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau**

Vu les statuts du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau,
vu l'examen des comptes 2020 par Berney & Associés SA, Genève,
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 CM présents**

D'approuver les comptes 2020 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 12 juillet 2021.

Meinier, le 31 mai 2021

La Présidente du Conseil municipal
Ania Schwab



Meinier

Législature **2020-2025**
Délibération n° **10-2021**
Séance du Conseil municipal du **20 mai 2021**
p. 1/1

Délibération n° 10-2021

Approbation des comptes 2020 de la Fondation immobilière de Meinier

Vu les statuts de la Fondation immobilière de Meinier,
vu l'examen des comptes 2020 par SFER SA, Genève,
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 CM présents**

D'approuver les comptes 2020 de la Fondation immobilière de Meinier.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 12 juillet 2021.

Meinier, le 31 mai 2021

La Présidente du Conseil municipal
Ania Schwab



Meinier

Législature **2020-2025**
Délibération n° **11-2021**
Séance du Conseil municipal du **20 mai 2021**
p. 1/1

Délibération n° 11-2021

Approbation des comptes 2020 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Vu les statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie,
vu l'examen des comptes 2020 par SFER SA, Genève,
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 CM présents**

D'approuver les comptes 2020 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 12 juillet 2021.

Meinier, le 31 mai 2021

La Présidente du Conseil municipal
Ania Schwab



Délibération n° 12-2021

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des finances du 15.04.2021,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 CM présents

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de Fr. 7'060'243.98 aux charges et de Fr. 7'099'268.98 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 39'025.-.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 39'025.- et résultat extraordinaire de Fr. 0.-.
3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de Fr. 5'579'295.79 aux dépenses et de Fr. 441'000.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 5'138'295.79.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de Fr. 54'900'022.64.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de Fr. 168'566.50 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Annexe : comptes annuels 2020 dans leur intégralité.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 12 juillet 2021.

Meinier, le 31 mai 2021

La Présidente du Conseil municipal
Ania Schwab